



QU'EST-CE QUE **LE PRÊT SOCIAL LOCATION-ACCESSION ?**

SUIVEZ LE GUIDE
ON VOUS EXPLIQUE TOUT



LES 4 ÉTAPES DU PSLA

Si la construction de la résidence est terminée, vous pouvez emménager immédiatement. Si les travaux sont en cours ou n'ont pas débuté, vous pourrez emménager après une période maximale de 24 mois. Ce délai dépendra de la commercialisation de la résidence et de l'avancement des travaux.

1

ÉTUDE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'éligibilité de votre dossier de candidature est étudiée par Propriétairepourleprixdunloyer.com et un partenaire bancaire.

2

CONTRAT DE RÉSERVATION

Vous êtes éligible au PSLA et pouvez signer le contrat de réservation de votre futur appartement.

3

CONTRAT DE LOCATION ACCESSION

Vous signez le contrat de location accession chez le notaire.

LA RÉSIDENCE EST LIVRÉE

Vous pouvez emménager. Le conseiller de Propriétairepourleprixdunloyer.com vous remet les clés de votre logement. Vous devenez locataire-accédant.

REDEVANCE

Après votre emménagement, vous payez une redevance mensuelle et constituez votre apport personnel dès votre entrée dans les lieux.

4

LEVÉE D'OPTION

Après la période de location, vous décidez d'acheter votre logement. Propriétairepourleprixdunloyer.com vous accompagne pour trouver la meilleure solution de financement afin de devenir propriétaire. Vous signez l'acte de vente chez le notaire avec un conseiller de Propriétairepourleprixdunloyer.com. Vous êtes alors propriétaire !

PAS DE LEVÉE D'OPTION

Après réflexion, vous choisissez de ne pas devenir propriétaire. Dans ce cas, vous n'aurez pas le droit au maintien dans les lieux et vous devrez quitter votre logement sous certaines conditions contractuelles.

QU'EST-CE QUE LE PSLA ?

Le Prêt Social Location-Accession (PSLA) est un dispositif d'accèsion à la propriété en douceur. Il vous permet de devenir propriétaire d'un logement neuf avec une sécurité économique adaptée. La location-accession se fait de manière progressive et en deux étapes : la location, puis l'achat du logement.

A QUI S'ADRESSE LE PSLA ?

Il s'adresse aux personnes ayant un budget contraint pour qui l'achat d'un appartement est un projet qui demande réflexion et sécurisation.

Pour bénéficier du PSLA, vous devez respecter certaines conditions. Vos revenus doivent correspondre aux critères de ressources définis par la loi et le logement doit être occupé au titre de résidence principale.



COMMENT FONCTIONNE LE PSLA ?

Le PSLA fonctionne en deux étapes :
la location et l'accèsion.

Vous allez louer le logement pendant une durée définie. Chaque mois, vous verserez une redevance constituée d'une part locative (loyer) et d'une part acquisitive que vous déduirez lors de l'achat. Après la période de location, vous pourrez lever l'option d'achat, c'est-à-dire devenir propriétaire. Dans ce cas, le prix du logement préalablement fixé sera minoré de la totalité de la part acquisitive et d'1 % par année de location.

Prenons le cas de Nathalie, locataire-accédante depuis un an, elle paie 650€ de part locative et 10€ de part acquisitive par mois. Le prix de vente de son appartement était fixé à 150 000€.

Calculons le prix de son logement acquis après un an de location :

$$150\,000\text{€} - 120\text{€} - 1\,500\text{€} = 148\,380\text{€}$$

Prix de vente
initiale.

Part
acquisitive.

Minoration
de 1 % pour
son année
de location.

Somme finale
que Nathalie
devra régler au
notaire.



QUELS SONT LES AVANTAGES DU PSLA ?

Le PSLA permet de bénéficier d'aides fiscales et d'avantages conséquents : une TVA à 5,5 %, des frais de notaires réduits, une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans, un prêt à taux zéro cumulable et des garanties pour faire face aux aléas de la vie.

DISPOSITIF ADAPTÉ
AUX BUDGETS CONTRAINTS
UNE PÉRIODE LOCATIVE POUR S'ENGAGER
PROGRESSIVEMENT ET EN TOUTE
SÉCURITÉ
DES GARANTIES POUR FAIRE FACE
AUX ALÉAS DE LA VIE
TVA À 5,5 % ET FRAIS
DE NOTAIRE RÉDUITS
EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE
PENDANT 15 ANS UN PRÊT À TAUX
ZÉRO CUMULABLE*

**Selon le plafond de ressources défini
et les conditions légales en vigueur.*